



NON A L'ENTRAVE DU MANDAT DE NOS ELUS, STOP AU MEPRIS !!!

Le Centre de Gestion de Vaucluse, instaure des règlements intérieurs qui ne sont pas conformes aux décrets, ni étudiés dans leur totalité en instance.

Pour la F3SCT et le CST par exemple :

- **Obligation de l'accord préalable des collectivités et des établissements publics pour mener des enquêtes lors d'accident de service aux conséquences graves ;**
- **Transmission par les collectivités et établissements publics du bilan de la médecine préventive,**
- **Transmission par les collectivités et établissements publics des rapports et observations de l'ACFI,**
- **Dossiers remis en séance, etc...**

Conseil statutaire des collectivités et des établissements publics, le CDG 84

- ✓ **Ne transmet pas les observations des élus CGT sur les dossiers présentés en CST, entraînant parfois l'illégalité de certaines délibérations ;**
- ✓ **Non information des suites données aux avis de nos élus CGT,**
- ✓ **La prévention des risques professionnels, la santé des agents, les mesures sont minimalistes car elles représentent un « budget » pour les collectivités et établissements publics.**

Le CDG 84, comme de nombreuses collectivités et établissements publics ne saisissent plus le CST et la F3SCT en amont des délibérations.

**Ce mépris doit cesser
pour que nos élus puissent exercer leurs mandats !!**

**RDV le 22 juin 2023 à 10H
devant le CDG 84**



NON A L'ENTRAVE DU MANDAT DE NOS ELUS, STOP AU MEPRIS !!!

Le Centre de Gestion de Vaucluse, instaure des règlements intérieurs qui ne sont pas conformes aux décrets, ni étudiés dans leur totalité en instance.

Pour la F3SCT et le CST par exemple :

- **Obligation de l'accord préalable des collectivités et des établissements publics pour mener des enquêtes lors d'accident de service aux conséquences graves ;**
- **Transmission par les collectivités et établissements publics du bilan de la médecine préventive,**
- **Transmission par les collectivités et établissements publics des rapports et observations de l'ACFI,**
- **Dossiers remis en séance, etc...**

Conseil statutaire des collectivités et des établissements publics, le CDG 84

- ✓ **Ne transmet pas les observations des élus CGT sur les dossiers présentés en CST, entraînant parfois l'illégalité de certaines délibérations ;**
- ✓ **Non information des suites données aux avis de nos élus CGT,**
- ✓ **La prévention des risques professionnels, la santé des agents, les mesures sont minimalistes car elles représentent un « budget » pour les collectivités et établissements publics.**

Le CDG 84, comme de nombreuses collectivités et établissements publics ne saisissent plus le CST et la F3SCT en amont des délibérations.

**Ce mépris doit cesser
pour que nos élus puissent exercer leurs mandats !!**

**RDV le 22 juin 2023 à 10H
devant le CDG 84**